

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de l'entreprise Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	Numéro de téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499	CHEMTREC 1-800-424-9300		
Adresse municipale 2008 Altom Court	Ville St. Louis	État MO	Code postal 63146-4151	Dernière mise à jour 24/5/10
Nom du produit Cal-Treat 233	Numéro du produit 4149	Usage du produit Traitement de tour de refroidissement aqueuse		N° enregistrement EPA S.O.

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Produit dangereux</u>	<u>% par poids</u>	<u>N° CAS</u>	<u>TLV</u>	<u>PEL</u>
Hydroxyde de potassium	1-10	1310-58-3	Plafond : 2 mg/m ³	Plafond : 2 mg/m ³
<i>1-Hydroxyethylidene-1,1-diphosphonic acid (HEDP)*</i>	1-10	2809-21-4	Aucun établi	Aucun établi
Nitrate de zinc	1-10	7779-88-6	Aucun établi	Aucun établi
Copolymère anionique	1-10	Proprietary	Aucun établi	Aucun établi
Sodium molybdate dihydraté	<0.5	10102-40-6	TWA : 0.5 mg/m ³ ***	TWA : 5.0 mg/m ³ **

*Present dans la formulation comme potassium/sel de sodium

Composé de molybdène soluble comme Mo; * Composé de molybdène soluble comme Mo, fraction inhalable.

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : Solution transparente, incolore. DANGER! Irrite et brûle les yeux et la peau. Nocif si avalé. Le brouillard du produit irrite les voies respiratoires.

PRINCIPALES VOIES DE PÉNÉTRATION : Yeux, peau, ingestion et inhalation.

ORGANES CIBLES : Yeux, peau, membranes muqueuses et système nerveux.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Le contact avec le produit cause une irritation et peut-être des brûlures aux yeux avec larmoiement, rougeurs, enflure et/ou lésions des tissus.

Peau : Le contact avec le produit irrite la peau et cause des rougeurs, des démangeaisons et de la douleur. Si le produit n'est pas enlevé rapidement, il peut causer des brûlures. Il peut y avoir un délai entre le moment d'exposition et le début de la sensation d'irritation.

Ingestion : L'ingestion de ce produit peut causer une irritation ou des brûlures graves des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Elle peut aussi causer des douleurs abdominales, des nausées et le vomissement. L'ingestion du nitrate de zinc, un des composants du produit, peut causer une méthémoglobinémie, un affaiblissement de la capacité du sang à transporter de l'oxygène caractérisé par une cyanose, des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées, des vomissements, de la somnolence, de la stupeur, le coma et, dans des cas rares et graves, la mort.

Inhalation : L'inhalation du brouillard du produit irrite les voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre la toux et l'essoufflement. La méthémoglobinémie, un affaiblissement de la capacité du sang à transporter l'oxygène, peut survenir avec des symptômes qui sont en parallèle à ceux indiqués dans la section « Ingestion ».

Exposition chronique : Aucune information n'est disponible pour ce produit. Voici donc de l'information sur les composants :

Un contact prolongé avec des solutions diluées ou des brouillards d'hydroxyde de potassium a un effet destructeur sur les tissus.

Des études ont démontré que l'administration chronique de HEDP à des rats a eu certains effets sur le sang. Un produit contenant 60 % de HEDT a été donné à des beagles (chiens) à des concentrations aussi élevées que 10 000 ppm pendant 90 jours, sans avoir d'effet hématologique, biochimique ou histopathologique nocif.

De nombreux articles dans des ouvrages scientifiques discutent les effets du HEDP reliés à la résorption osseuse dans les tissus et à la culture cellulaire, et chez les animaux. Les effets du HEDP reliés à la minéralisation osseuse, à l'absorption de calcium, et au métabolisme du calcium et de phosphate ont aussi été évalués.

Le contact cutané prolongé ou répété avec le nitrate de zinc peut aussi causer une dermatite (inflammation et rougeur de la peau). L'ingestion répétée de petites quantités de nitrate de zinc peut causer de la faiblesse, une dépression, des maux de tête, des effets neurologiques et la déficience mentale.

L'ingestion chronique du molybdate de sodium dihydraté peut causer le manque d'appétit et la diarrhée. La surexposition à l'inhalation chronique peut causer des troubles hépatiques accompagnés d'hyperbilirubinémie.

Cancérogénicité : NTP : Aucun ingrédient répertorié dans cette section.

CIRC : Aucun ingrédient répertorié dans cette section

OSHA : Aucun ingrédient répertorié dans cette section.

ACGIH : Sodium de molybdate dihydraté : A3, cancérigène confirmé chez les animaux, sans pertinence connue chez les humains.

État pathologique aggravé par l'exposition : Un état pathologique oculaire, cutané, des voies respiratoires et du système nerveux peut être aggravé par la surexposition à ce produit.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, soulevant les paupières inférieures et supérieures afin d'assurer un rinçage complet. Consulter un médecin immédiatement.

Peau : En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin immédiatement. Laver les vêtements avant de les utiliser de nouveau.

Ingestion : Si le produit est avalé, ne PAS provoquer le vomissement. Si la victime est consciente et alerte, faire boire un ou deux verres d'eau. Consulter un médecin immédiatement. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne sans connaissance.

Inhalation : Si le produit est inhalé, sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est pénible, demander à un membre du personnel médical de donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : Aucun °C/Aucun °F

Température d'auto-ignition : S.O °C/S.O. °F

Produits dangereux de combustion : Aucune donnée.

Limites d'inflammabilité dans l'air : Aucune donnée.

Moyens d'extinction : Utiliser l'agent extincteur approprié au type d'incendie environnant

Risques d'incendie et d'explosion : Le produit incendié émet des gaz toxiques. Le contact avec certains métaux peut générer du gaz hydrogène inflammable.

Procédures spéciales d'extinction des incendies : Agir avec prudence durant une lutte contre tout incendie de produits chimiques. Le port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements protecteurs est essentiel.

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

Déversement ou fuite : Porter un équipement de protection individuelle approprié. Empêcher tout personnel non essentiel et non protégé d'entrer dans la zone de déversement. Aérer la zone de déversement, maîtriser le déversement, recouvrir le plus de liquide possible, absorber les résidus avec un produit absorbant non combustible, et placer le produit absorbant utilisé dans un contenant approprié. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Éliminer le produit récupéré, s'il n'est plus utilisable, et utiliser le produit absorbant conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales. Les réglementations des É.-U. (CERCLA) exigent de déclarer tout renversement et déversement dans le sol, l'eau et l'air qui excède les quantités à déclarer.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inspirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Assurer une ventilation adéquate. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, et éloigné des matériaux incompatibles.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Une protection des voies respiratoires n'est généralement pas requise. S'il y a génération de brouillard, de vapeur ou d'aérosol du produit, il est recommandé de porter un appareil respiratoire approuvé. S'il faut porter un appareil de protection respiratoire, établir un programme de protection respiratoire qui comprend, entre autres, la sélection, les essais d'ajustement, une formation ainsi que l'entretien et l'inspection.

Protection des yeux : Des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et un écran facial.

Vêtements de protection : Gants à l'épreuve des produits chimiques, et vêtements protecteurs imperméables, y compris bottes, gants, sarrau de laboratoire, tablier ou combinaisons, selon le cas, afin de prévenir le contact cutané.

Lignes directrices en cas d'exposition : Aucune donnée.

Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé) : Un système de ventilation à tirage local ou général est recommandé pour garder l'exposition des employés sous les limites d'exposition aux concentrations de particules dans l'air, selon les limites les moins élevées. Il est généralement préférable d'avoir recours à une ventilation à tirage local parce qu'il peut contrôler les émissions du contaminant à sa source, prévenant ainsi la dispersion du produit dans le secteur général de travail. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la plus récente édition du document de l'ACGIH, *Industrial Ventilation, A Manual or Recommended Practice* (Aération industrielle, Manuel d'usages recommandés). Fournir un bassin oculaire et une douche d'urgence dans le secteur de travail immédiat.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : Liquide	Point de congélation : S.O. °C/ S.O. °F	% de matière volatile par poids : S.O.
Couleur : Transparente	Densité de vapeur [air =1] : S.O.	Taux d'évaporation : S.O.
Odeur : Inodore	Pression de la vapeur : S.O.	Densité : 1,08 – 1,14 g/mL
Point d'ébullition : S.O. °C/ S.O. °F	Solubilité dans l'eau : Complète	pH (concentré) : 12,0 – 13,0

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable

Polymérisation dangereuse : N'aura pas lieu

Incompatibilités : Acides, comburants, métaux amphotères tels que l'aluminium.

Conditions réactives à éviter : Produits incompatibles.

Produits de décomposition : La décomposition ou la combustion thermiques peut produire des oxydes de potassium, de carbone, de nitrogène, de zinc, de phosphore, de soufre et de sodium.

SECTION 11 –INFORMATION TOXICOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>DL 50 de l'ingrédient</u> (Spécifier l'espèce)	<u>CL 50 de l'ingrédient</u> (Spécifier l'espèce)
Hydroxyde de potassium			Orale (rat) : 273 mg/kg Dermique (lapin) : 1,260 mg/kg	S.O.
<i>1-Hydroxyethylidene-1,1-diphosphonic acid (HEDP)*</i>			Orale (rat) : 2400 mg/Kg (solution 60 %) Dermique (lapin) : >7940 mg/kg (solution 60 %)	S.O.
Nitrate de zinc			Orale (rat) : 1190 mg/kg	S.O.
Copolymère anionique			Orale (rat) : >1400 mg/kg Dermique (lapin) : >560 mg/kg	S.O.
Sodium molybdate dihydraté			Orale (rat) : 4233 mg/kg Dermique (lapin) : >2000 mg/kg	Inhalation (rat) : >1,93 mg/L/4H

SECTION 12 –INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
Hydroxyde de potassium	48 h CE50 (puce d'eau) : 60 mg/L (solution 45,25 %) 96 h CL 50 (menée à grosse tête) : 179 mg/L (solution 45,25 %) 96 h CL 50 (gambusie) : 39-56 mg/L 96 h CL 50 (algues verts) : 61 mg/L (solutionh 45,25 %)
<i>1-Hydroxyethylidene-1,1-diphosphonic acid (HEDP)*</i>	48 h CL 50 (daphnie magna) : 527 mg/L 96 h CL 50 (crapet arlequin) : 868 mg/L 96 h CL 50 (truite arc-en-ciel) : 368 mg/L
Nitrate de zinc	96 h CL 50 (menée à grosse tête) : 0,1-7,2 mg/L 96 h CL 50 (crapet arlequin) : 0,1-7,2 mg/L 96 h CL 50 (truite arc-en-ciel, juvénile) : 0,43 mg/L 96 h CL 50 (truite arc-en-ciel, juvénile) : 1,2-7,2 mg/L
Copolymère anionique	48 h CL 50 (daphnie magna) : 2800 mg/L 96 h CL 50 (crapet arlequin) : >10000 mg/L 96 h CL 50 (truite arc-en-ciel) : 4900 mg/L
Sodium molybdate dihydraté	48 h CE50 (daphnie magna) : 330 mg/L 96 h CL 50 (truite arc-en-ciel) : 7600 mg/L 72 h IC 50 (<i>selenastrum capricornutum</i> , algues) : >100 mg/L

SECTION 13 –ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : STATUT RCRA : Le produit de rejet, tel que vendu, serait considéré déchet dangereux par le RCRA, selon la caractéristique de corrosivité. Le numéro de déchet dangereux de l'EPA : D002. **Élimination** : Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales et fédéral

SECTION 14 –INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements spéciaux sur le transport :

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
DOT (Terre)	Liquide corrosif, n.s.a. (contient de l'hydroxyde de potassium). Étiquette : Corrosif	1760	III	8
OMI (Eau)	Aucune donnée.			
OACI (Air)	Aucune donnée.			

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classe SIMDUT : (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	Classe E – Produit corrosif								
Titre III, SARA : (<i>Superfund Amendments & Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.]	Section 302 – Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355) : aucune Immédiate : Oui Retardée : Oui Incendie : Non Pression : Non Réactivité : Non Section 313, produits chimiques toxiques (40 CFR 372) : <table><thead><tr><th><u>Nom chimique</u></th><th><u>N° de CAS</u></th><th><u>Pourcentage par poids</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Nitrate de zioc</td><td>7779-88-6</td><td>2,0</td></tr></tbody></table>	<u>Nom chimique</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>Pourcentage par poids</u>	Nitrate de zioc	7779-88-6	2,0		
<u>Nom chimique</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>Pourcentage par poids</u>							
Nitrate de zioc	7779-88-6	2,0							
OSHA : (<i>Occupational Safety & Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.]	Aucune donnée.								
TSCA : (<i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.]	Les ingrédients de ce produit sont catalogués sur la liste d'inventaire des substances chimiques de la Loi réglementant les substances toxiques (TSCA).								
COV : (Composé organique volatil)	Aucune donnée.								
CPR : (<i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.								
EINECS : (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	Aucune donnée.								
LIS / LES : (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Aucune donnée.								
CERCLA : (<i>Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.]	EPA (40 CFR 302) : <table><thead><tr><th><u>Nom chimique</u></th><th><u>Quantité à déclarer selon CERCLA</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Hydroxyde de potassium</td><td>454 kg (1000 lb)</td></tr><tr><td>Nitrate de zinc</td><td>454 kg (1000 lb)</td></tr><tr><td>Produit</td><td>6904 kg (15220 lb)</td></tr></tbody></table> (Aviser l'EPA de tout renversement excédant cette quantité)	<u>Nom chimique</u>	<u>Quantité à déclarer selon CERCLA</u>	Hydroxyde de potassium	454 kg (1000 lb)	Nitrate de zinc	454 kg (1000 lb)	Produit	6904 kg (15220 lb)
<u>Nom chimique</u>	<u>Quantité à déclarer selon CERCLA</u>								
Hydroxyde de potassium	454 kg (1000 lb)								
Nitrate de zinc	454 kg (1000 lb)								
Produit	6904 kg (15220 lb)								
LDI : (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.								
Classement NFPA (SIMD) : (<i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.]	Santé : 3 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0 Dangers spéciaux : Aucun								

SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Aucune donnée.

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.